

MONTATAIRE

Bulletin municipal

DECEMBRE 1977

INFORMER

*10.700 F
en 5500 exemplaires
3 semaines
délais de fabrication*

CONSULTER

*2 articles rédactionnels
8 articles originaux.*



AGIR

Le Budget 1978



MONTATAIRE

Département
de l'OISE

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 1977

LE VOYAGE DES ANCIENS A TROYES LE 15 JUIN 1977

Arrivée à la gare



La visite



Le repas



Sommaire

Propos du Maire : Nous avons besoin de vous	3
Liste des Commissions et délégations	
Permanence des adjoints	4
DOSSIER : le budget 1978	
— Votre participation aux affaires de la commune	5
— Propositions du bureau municipal pour l'élaboration du budget 1978	6
Voirie : Des besoins qui ne seront satisfaits qu'avec votre aide	9
Les constructions scolaires à Montataire	11
Cantine scolaire : avec vous nous voulons répondre aux demandes	13
Le Centre Marcel-Cachin : Réalisations et besoins	14
— Trois associations donnent leur avis	17
PERSONNEL COMMUNAL : Le personnel de service	18
LE BILLET DU CONSEILLER GENERAL	19
BOITES A IDEES : CETTE PAGE EST LA VOTRE	21
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	23
EN CAS D'URGENCE	24

Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de Montataire

Nouvelle série : Directeur de publication : D. Van Den Brock

Supplément au «Travailleur de la Région Creilloise»

Numéro 48 - Décembre 1977 - 4^e trimestre 1977

Numéro commission paritaire : 52.362 - Dépôt légal : n° 5.507

Imprimerie SOLER et Cie 35, rue des Deux-Ponts
93600 Aulnay-sous-Bois - 929.63.85

La promenade



*A l'occasion de Noël
et de la Nouvelle Année
le Conseil Municipal présente
à la population de Montataire
ses meilleurs vœux*

ROSA *coiffure*



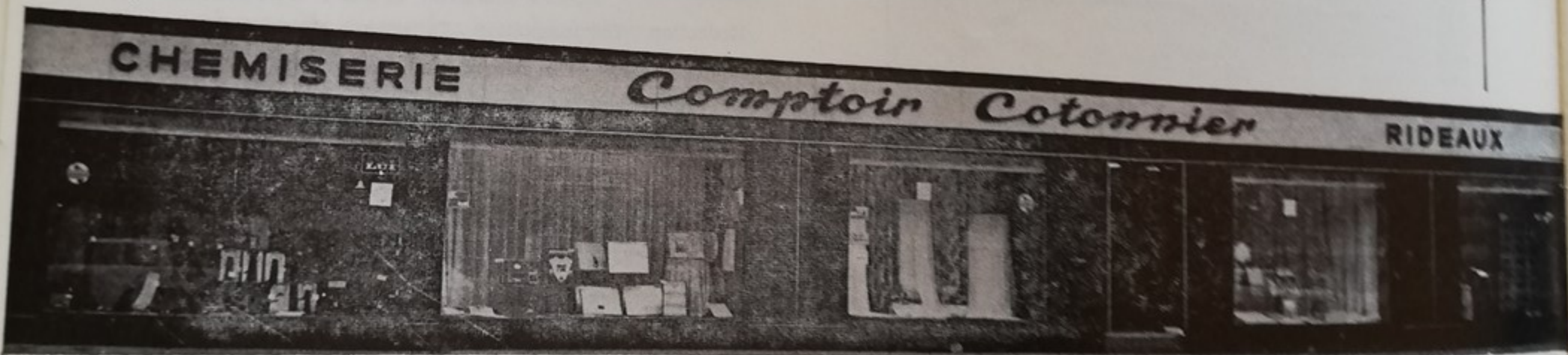
9, Rue de la République

MONTATAIRE Tél. 455.12.28

CHEMISERIE

Comptoir Cotonnier

RIDEAUX



83 à 91, rue Gambetta à **CREIL** - Tél. 455.06.63
Pour toutes les Fêtes le "Comptoir Cotonnier" vous propose

● **PARURES DE LIT**

Tobra, Anne de Solène,
Les 3 Jonquilles, Black lady
Les 3 Sapins, Gérardmer, etc...

● **TAPIS** Peltex, Kadoura

● **CHEMISERIE ET TRICOTS**

● **VÊTEMENTS PROFESSIONNELS**

● **SERVICES DE TABLES**

Clair Décor, Nydel, Basques
Dewitte, Florgal, Dentelle, etc...

● **TISSUS D'AMEUBLEMENT**

● **LITERIE "TRECA"**

● **GRAND CHOIX de RIDEAUX**
Spécialiste



Vente et pose de tringles
Devis gratuit

PROPOS DU MAIRE



Monsieur le Maire le 11 novembre 1977
pour la commémoration de l'Armistice

Ces quelques pages du Bulletin consacrées aux Finances ont pour but de donner une première idée des conditions dans lesquelles le Conseil Municipal va élaborer le budget 1978. Il va de soi que la politique gouvernementale, qui tend à la réduction de la consommation des ménages et à la diminution des crédits pour les équipements collectifs, rend toujours plus difficile cette élaboration.

C'est de cette orientation politique que découlent les tracasseries administratives, les insuffisances ou refus de subvention, l'endettement des Communes, l'accroissement du poids des impôts.

Nous ne pouvons, hélas, que bien peu, tant que nous ne sommes pas les « décideurs économiques », tant que le pouvoir appartient aux Banques et aux industriels et à ceux qui, au gouvernement, servent leurs intérêts, leurs sordides intérêts de classes qui n'ont qu'un but : LE PROFIT, L'ACCUMULATION DES PROFITS.

Un changement radical s'impose ; il est indispensable.

Il n'est plus possible de laisser se perpétuer cette immense injustice : les uns se payant, par exemple, une croisière en Méditerranée pour 126 millions de centimes par semaine, les autres subissant la hausse des prix, en butte à l'expulsion pour loyers en retard, en butte aux coupures d'eau, en butte aux difficultés d'argent pour la rentrée scolaire, en butte aux impôts à régler, vivant dans la hantise de la diminution d'heures de travail, du licenciement et du chômage.

Le pouvoir actuel a trop longtemps montré son inca-

Nous avons besoin de vous

pacité à résoudre ces problèmes. Tout changement qui ne serait pas fondamental serait voué rapidement à l'échec.

Il faut donc radicalement changer de vie, permettre aux Françaises et aux Français de vivre mieux.

— Avoir une politique sociale hardie, et pour ce faire, s'en donner les moyens.

— Prendre l'argent là où il y en a trop pour le répartir plus équitablement chez ceux qui souffrent, qui végètent, qui connaissent les pires difficultés. Et ils sont, hélas, nombreux !

Ceci dit, quel est le but des élus au moment de l'élaboration du budget ? : continuer de servir au mieux les intérêts de toute la population de notre ville, poursuivre avec elle la mise en application du programme municipal approuvé en Mars 1977.

Cette orientation suppose :

1°) D'agir et d'appeler à agir pour que les communes aient réellement les moyens financiers d'accomplir leurs tâches au service de toute la population, pour obliger le gouvernement à accorder des subventions, pour que les impôts « locaux » soient moins lourds.

2°) D'assurer le fonctionnement, dans les meilleures conditions, de tous les équipements existants. Dans les meilleures conditions, cela suppose, par exemple, de perfectionner le rôle de l'aide sociale, de développer les activités du centre de loisirs.

D'assurer de nouvelles réalisations.

Le besoin s'en faisant de plus en plus sentir, il faut œuvrer pour l'implantation de plaines de jeux dans plusieurs quartiers de notre ville.

Réaliser ce qui précède, cela exige, bien sûr, que le Conseil Municipal travaille bien, qu'il associe le plus étroitement possible les Associations locales et la population à l'élaboration des projets.

Il s'y emploiera comme par le passé. Mais il faut surtout des moyens financiers et il faudra contraindre l'Etat, qui perçoit l'essentiel du produit des impôts, à donner à la commune les moyens de jouer pleinement son rôle.

MAIS SANS VOUS, HABITANTS DE MONTATAIRE, NOUS NE SOMMES RIEN !

Nous avons besoin de votre aide, de votre appui, pour parvenir - et le chemin est long et difficile, il ne faut pas se leurrer - à une société plus juste, plus humaine et plus démocratique.

Robert TRIN

Ce bulletin a été réalisé grâce à la participation des Commerçants, Artisans et Industriels, présents dans ces pages. Nous vous les recommandons particulièrement pour vos achats et travaux.

LISTE DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

1) Commissions :

1. FINANCES ET BUREAU MUNICIPAL

1. M. TRIN Robert,
2. M. BROCHOT Daniel,
3. Mme CLAUX Viviane,
4. M. HACHE Jean,
5. M. COUALLIER Claude,
6. Mme LENNE Mado,
7. M. GAMBIER Félix,
8. M. LARTIGUE Jean-Claude,
9. M. BESSON Jean-Pierre.

2. LOGEMENT - URBANISME

1. M. CHARBONNELLE Daniel,
2. M. DE LA SALA Bernard,
3. M. BESSON Jean-Pierre,
4. Mme GABRIELS Léa.

3. PERSONNEL

1. M. TRIN Robert,
2. M. BROCHOT Daniel,
3. M. SOUFFLARD Yves,
4. M. GUILBERT Jean,
5. Mme PAREL Maryse.

4. SCOLAIRE - CANTINE

1. M. COUALLIER Claude,
2. M. GAMBIER Félix,
3. Mme ARAGON Simone,
4. Mme LENNE Mado,
5. Mme LIBERT Arlette,
6. Mme LESAGE Christiane.

5. ACTION SOCIALE

1. Mme LENNE Mado,
2. Mme BULCKE Lucienne,
3. M. JESUS Désiré,

4. Mme DELLOUE Micheline,
5. Mme LESAGE Christiane,
6. Mme LIBERT Arlette.

6. SPORTS

1. M. BESSON Jean-Pierre,
2. Mme DESCHAMPS Jocelyne,

7. BATIMENTS

1. M. HACHE Jean,
2. M. QUENON André,
3. M. GAMBIER Félix,
4. M. SOUFFLARD Yves.

8. VOIRIE - CIMETIERES - HYGIENE - SECURITE

1. M. LARTIGUE Jean-Claude,
2. M. JESUS Désiré,
3. M. QUENON André,
4. M. DUBOS Michel.

9. INFORMATION

1. M. BROCHOT Daniel,
2. Mme ARAGON Simone,
3. Mme GABRIELS Léa,
4. M. DAUZET Michel,
5. Mme CLAUX Viviane,
6. Mme LIBERT Arlette.

10. ACTION CULTURELLE - PATRO - FETES

1. Mme CLAUX Viviane,
2. M. DETRAUX Gérard,
3. M. QUENON André,
4. Mme DESCHAMPS Jocelyne,
5. M. CHARBONNELLE Daniel,
6. Mme LESAGE Christiane.

2) Délégations :

BUREAU D'AIDE SOCIALE

- Président : M. TRIN Robert, Maire.
1. Mme LENNE Mado,
 2. Mme DELLOUE Micheline,
 3. Mme BULCKE Lucienne,
 4. Mme LESAGE Christiane.

DISTRICT URBAIN DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

1. M. TRIN Robert,
2. M. COUALLIER Claude,
3. M. BROCHOT Daniel,
4. M. GAMBIER Félix,
5. Mme BULCKE Lucienne,
6. M. HACHE Jean,
7. M. DAUZET Michel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.D.O.

1. M. TRIN Robert,
2. M. BROCHOT Daniel (suppléant).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN

1. M. TRIN Robert,
2. M. DAUZET Michel.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'H.L.M.

1. M. TRIN Robert,
2. M. CHARBONNELLE Daniel.

GRUPE DE TRAVAIL (P. O. S.)

1. M. TRIN Robert,
2. M. DE LA SALA Bernard,
3. M. BESSON Jean-Pierre,
4. Mme GABRIELS Léa,
5. M. GAMBIER Félix,
6. M. CHARBONNELLE Daniel,
7. M. GUILBERT Jean,
8. M. LARTIGUE Jean-Claude.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

1. M. TRIN Robert,
2. Mme DESCHAMPS Jocelyne,
3. M. DUBOS Michel,
4. Mme PAREL Maryse,
5. M. HACHE Jean,
6. M. CHARBONNELLE Daniel.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ETUDE ET LA REALISATION D'UNE ZONE INDUSTRIELLE

1. M. TRIN Robert,
2. M. BROCHOT Daniel,
3. M. NAMOTTE Didier,
4. M. CHARBONNELLE Daniel.

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'OISE (Personnel communal)

1. M. TRIN Robert,
2. M. HACHE Jean.

PERMANENCES DE Mmes ET MM. LES ADJOINTS AU MAIRE

- M. BROCHOT. Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.
Mme CLAUX. Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17 h 30 à 18 h 30.
M. HACHE. Le 4^e vendredi de chaque mois de 17 h à 19 h.
M. COUALLIER. Le 2^e mercredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h 30.
Mme LENNE. Le 2^e lundi de chaque mois de 15 h à 16 h 30.

Salle des Permanences.

- M. GAMBIER. Le 1^{er} jeudi de chaque mois de 17 h à 18 h 30.
M. LARTIGUE. Le 2^e vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 19 h.
M. BESSON. Le 1^{er} lundi de chaque mois de 11 h à 12 h.
Mmes et MM. les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.



VOTRE PARTICIPATION AUX AFFAIRES DE LA COMMUNE

Vous avez dans ce bulletin la traduction politique de ce document comptable, lui-même disponible pour consultation auprès des élus.

AVEC LA POPULATION

Sept visites de quartiers par les élus et des réunions ont permis aux conseillers municipaux de mieux cerner les besoins de la population.

Vous pouvez communiquer vos avis et suggestions soit directement auprès des élus, soit en les déposant dans les boîtes à idées situées à plusieurs endroits de Montataire. (Voir page 21.)

Les commissions municipales proposeront et établiront la liste des besoins à satisfaire dans leur secteur.

Une grande réunion des élus avec les représentants des clubs, d'associations, et des citoyens, a travaillé sur tous les éléments rassemblés courant décembre afin de préparer les décisions qui seront prises par le conseil municipal.

Ainsi, après toutes ces démarches démocratiques pour vous associer aux décisions municipales, le conseil municipal se réunira pour voter le budget 1978.

A cette ultime séance publique, au cours de laquelle interviendra le vote, vous serez largement invités, et vous pourrez ainsi **mieux connaître et contrôler les affaires de la commune.**

DANIEL BROCHOT,
adjoint au maire.

Dans un pays où les pouvoirs essentiels sont réservés à un seul homme, où toute réforme vise à centraliser encore plus, où l'essentiel des discours gouvernementaux est démagogie, il est bien difficile de promouvoir la démocratie.

C'est pourtant à cela que la municipalité de Montataire s'emploie depuis de longues années, et notamment depuis mars 1977. Huit mois après les élections, nous pouvons faire un bilan et proposer pour l'avenir.

L'OBJECTIF ESSENTIEL : obtenir que tous les citoyens participent aux affaires de la commune.

Ce n'est possible que si l'information existe. Or, nous avons fait de gros efforts dans ce sens, notamment pour annoncer les réunions du conseil municipal, avec le but d'intéresser la population et, particulièrement, les gens concernés directement par l'ordre du jour de ces réunions.

Le résultat c'est qu'à plusieurs réunions une centaine de personnes sont venues. C'est bien, mais pas encore suffisant. C'est pourquoi nous avons décidé de sortir de la mairie pour faire nos réunions. Le conseil muni-

cipal sur le sport s'est tenu salle de la Libération, celui sur la culture salle sous la Coop dans les Martinets. Nous poursuivrons dans ce sens.

L'ELABORATION DEMOCRATIQUE DU BUDGET

Le budget est l'acte politique essentiel qui engage l'action municipale pour l'année. Le budget 1978 sera voté courant janvier. Nous déploierons beaucoup d'efforts pour que la population soit largement présente à cette séance du conseil municipal pour le vote du budget.

Avant ce vote, que sera-t-il fait pour associer le plus de monde aux choix budgétaires ?

AU BUREAU MUNICIPAL

Une première orientation a été décidée afin de permettre aux services administratifs de travailler. Le bureau municipal a choisi de proposer comme priorité la limitation de l'augmentation de l'imposition à 10%. A partir de cette ligne, un premier document a été élaboré par les services, dégagant les prévisions de recettes et chiffrant les dépenses obligatoires.

LIBRAIRIE - PAPETERIE

M. LEMAIRE

57, Rue de la République - **MONTATAIRE**

Tél. 455.25.07

Fournisseur des
Écoles et C. E. S.
de la Région
Creilloise

Articles de Bureau

Propositions du bureau municipal pour l'éla

Le vote du Budget de la Commune est l'acte le plus important du Conseil Municipal. Le Budget trace le cadre de la politique municipale pour 1 an. Le Budget prévoit les recettes et les dépenses de l'année.

Les recettes sont essentiellement constituées par l'impôt local. Les dépenses sont le prix à payer pour les besoins de la population pris en charge par la commune.

En bref, nous pouvons dire que plus les recettes seront importantes et plus la «feuille jaune» que vous recevrez en novembre 1978 sera chère. Plus nous essaierons de satisfaire à vos besoins et plus les dépenses grossiront.

«LE BUDGET C'EST DONC VOTRE AFFAIRE»

L'ORIENTATION PROPOSEE PAR LE BUREAU MUNICIPAL POUR L'ELABORATION DE CE BUDGET 1978.

I. — AVEC LA POPULATION

Comme en témoignent les autres articles de ce bulletin, le souci du bureau municipal est de faire participer l'ensemble de la population à l'élaboration de ce budget.

II. — UN BUDGET POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ET HUMAINE

Fidèle aux engagements pris en mars 1977 avec le

programme municipal, c'est d'abord le souci de préserver les intérêts des plus démunis, des plus pauvres, des citoyens, que le bureau municipal établit ses propositions.

D'où une volonté ferme de limiter à 10 % l'augmentation des impôts locaux, et une recherche dans les réalisations prévues d'économies et de priorités pour la satisfaction des besoins sociaux.

LES CHIFFRES A CONNAITRE DANS LE BUDGET 1978

Afin que chaque citoyen puisse être consulté, il faut l'informer. Si les chiffres du budget comptable et sa présentation sont compliqués, et affaire de spécialistes, leur

traduction politique doit être simple et accessible à tous. Grâce aux services de la mairie, nous pouvons vous présenter le budget de simple façon.

Les recettes

De plusieurs natures, elles sont essentiellement constituées de :

● **VRTS** : c'est une somme versée par l'Etat correspondant à l'ancienne taxe sur les salaires. Son montant dépend uniquement de l'Etat. Son montant est scandaleusement amputé de 15 % qui reste dans les caisses de l'Etat.

Montant prévisionnel du VRTS 1978 : 2 978 652 francs.

● **La taxe professionnelle ou ancienne patente** :

Elle est payée par les industriels et les commerçants. Cette taxe professionnelle varie du même pourcentage que la taxe d'habitation.

Montant de la taxe professionnelle :

Chiffre 1977 : augmenté de 10 % (augmentation maximum) = 11 377 502 (b).

IMPOT SUR PROPRIETES BATIES ET NON BATIES :

Celui-ci ce sont les propriétaires de terrains, d'habitations, de commerces ou d'industries qui le paient. Avant la réforme giscardienne de cet impôt, les accédants à la propriété de leur appartement étaient exempts de cet impôt pendant quinze ans. Ce délai est ramené à deux ans. C'est ainsi que les copropriétaires de la résidence Hélène ont payé cet impôt dès 1977.

Comme la taxe professionnelle, cet impôt évolue parallèlement à la taxe d'habitation.

Montant prévisionnel de l'impôt foncier :

Chiffre 1977 augmenté de 10 % = 2 361 073 francs (c).

LA TAXE D'HABITATION

C'est ce que l'on continue à appeler couramment la cote mobilière. C'est l'impôt le plus injuste qui soit, parce qu'il ne tient pas compte des ressources familiales. Tous les habitants de Montataire la paient. C'est à partir de la volonté de limiter son augmentation que le bureau municipal choisit comme un maximum d'augmentation des recettes le chiffre de 10 %.

Montant prévisionnel de la taxe d'habitation :

Chiffre 1977 augmenté de 10 % = 1 876 991 francs (d).

RECETTES DIVERSES

Dans ce chapitre nous mettons le reste des recettes qui sont le prix payé par les usagers de service rendu par la commune, par exemple : les recettes de la cantine, de la crèche, des écoles, de danse et de musique, etc.

Ces recettes comprennent aussi différentes taxes : taxes d'équipement, taxe des débits de boisson, taxes sur les spectacles, permis de chasse, etc.

Nous pouvons voter de nouvelles taxes, comme la taxe pour le ramassage des ordures ménagères et sur l'électricité.

C'est d'ailleurs une question que nous aurons à trancher lors du budget.

Montant prévisionnel de ces recettes: 3 134 565 francs (e).

RECETTES TOTALES PREVUES

Si nous nous limitons à 10 % d'augmentation des impôts, nous aurons donc à dépenser en 1978 : $a+b+c+d+e = R$.
 $R = 21 728 738$ francs.

pour l'élaboration du budget primitif 1978

Les dépenses

Pour permettre la réflexion de tous les citoyens sur le budget, nous vous présentons les dépenses sous deux formes :

① La première, tous les secteurs d'activité confondus avec une répartition en dépenses obligatoires, dépenses nécessaires pour fonctionner et dépenses nouvelles à décider.

② La deuxième, par chapitres d'activités.

1) Première présentation

— Dépenses obligatoires :

- Remboursement des emprunts : a) 3 235 717 F
- Frais de personnel (prévision d'augmentation de 15 % due à l'augmentation générale des salaires + avancement) b) 9 400 000 F
- Contingent d'Aide Sociale (vote par le conseil général et imposé à la commune) c) 1 189 200 F
- Contingent de police (bien qu'obligatoire nous refuserons de porter son montant total dans le budget. En effet, il faudrait normalement un agent de police pour 1 000 soit quatorze pour Montataire. Comme nous n'en avons que trois, nous ne porterons que les 3/4 du montant décidé par le préfet dans notre budget d) 2 540 F
- Divers contingents obligatoires, tels que formation du personnel, etc. e) 40 600 F

— Dépenses nécessaires mais pouvant évoluer en diminution ou en augmentation :

Ces dépenses sont nécessaires pour le fonctionnement des installations existantes (chauffage, électricité, entretien de bâtiments, etc.) f) 6 166 704 F

Le total de ces dépenses s'élève à :

$$a+b+c+d+e+f = D = 20\,034\,761 \text{ F.}$$

Pour satisfaire de nouveaux besoins, il nous reste donc à dépenser :

$$R - D = 1\,694\,022 \text{ F.}$$

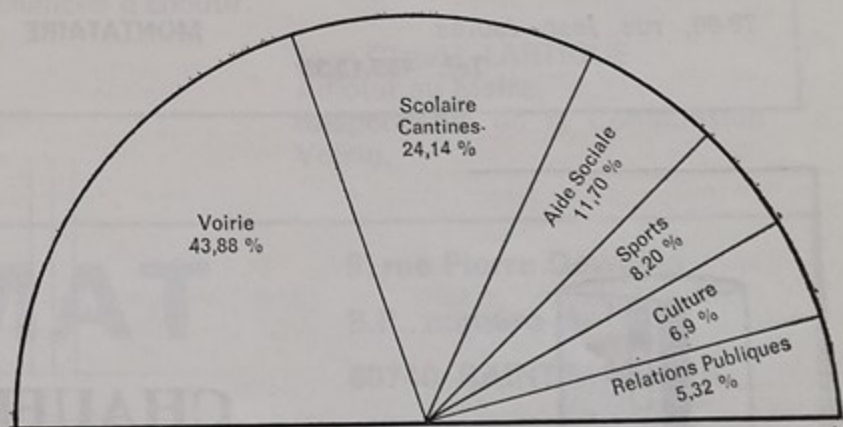
Dans chaque commission, les adjoints ont établi avec les élus les besoins à satisfaire et leur coût : c'est à partir de là que le choix de la population est primordial, car manifestement tous les besoins ne seront pas satisfaits. A vous de nous dire quels sont ceux à satisfaire en priorité.

A vous de choisir la lutte pour que nos réalisations soient plus importantes que prévues, grâce à l'action que nous pouvons développer contre le pouvoir, pour obtenir des ressources non prévues, telles que le remboursement de la T.V.A. déjà promis mais pas encore réalisé, subventions exceptionnelles, emprunts à faible taux d'intérêt, etc.

AVEC VOUS DANS L'ACTION NOUS POUVONS FAIRE MIEUX QUE CES PREVISIONS

2) Deuxième présentation des dépenses :

Pour que chaque citoyen soit informé, nous vous proposons la répartition par chapitres qui était retenue en 1977.



Cette répartition peut être modifiée en 1978.

A vous de nous faire part de nouvelles propositions afin que notre vote soit conforme à vos besoins.

Nous présentons ci-après, au moyen de quelques exemples, une illustration des problèmes qui se posent dans l'élaboration du budget 1978

Nous espérons que ces éléments vous permettront de vous faire une opinion sur les questions évoquées et faciliteront votre participation au débat.

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

Albert DELANSOY

MARBRERIE

Place de l'Eglise - Téléphone : 425-06-78 - 425-07-30

Caveaux en ciment armé, pierres
briques, parpaings

Monuments au prix de fabrique

Entretien - Gravures - Articles - Fleurs

RAPID' PLAN S.A.

TOUT POUR LE DESSIN INDUSTRIEL
TIRAGES DE PLAN
PHOTOCOPIES
OFFSET

Magasin d'exposition : 8 et 10, rue de Condé

Atelier de tirage de plan : Avenue de la Libération
60160 MONTATAIRE

Tél. 425-47-30

Pour tous vos déplacements : TAXIS - AUTOCARS

Transports **EVARD** s.a.

15, rue Jules-Juillet - CREIL - 455.02.07
DU MATÉRIEL MODERNE - DES PRIX

Robert **HENON**

FER - METAUX - PAPIERS

Siège : 18, rue Voltaire

Chantier : Rue Ginisti

MONTATAIRE

Tél. 455.46.38

DANIEL MERLENT

BIJOUTIER - JOAILLER

Magasin et
Ateliers

60, rue de la
République

60160
MONTATAIRE

Fabricant - détaillant

Réparations - Transformations

Création - Fabrication de bijoux
modernes et anciens

Délais rapides

S.A.R.L. **QUENON - RIDOUX**

Service
après-vente

RADIO
TELEVISION
ELECTRO-MENAGER

TOUTES LES GRANDES MARQUES

78-80, rue Jean Jaurès

MONTATAIRE

Tél. 455.13.35

DEBOUT

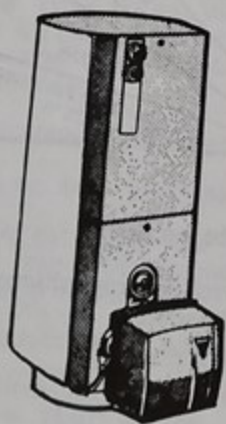
73, rue Jean-Jaurès - 60160 MONTATAIRE
Tél. 455.07.90

Huîtres - Escargots - Crustacés - Coquillages
Poissons frais - Préparation de plats pour les fêtes

Ouvert tous les jours et dimanche matin

Maison de confiance

Arrivages journaliers



CHAUFFAGE
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE INTÉGRÉ
VENTILATION - CLIMATISATION
PLOMBERIE - SANITAIRE

S. A. **DESSAINT**

110, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE
Tél. 455.07.99

VOIRIE :

DES BESOINS QUI NE SERONT SATISFAITS QU'AVEC VOTRE AIDE

Dans le budget communal le chapitre de la voirie est un des plus importants. En 1977, pour essayer de subvenir à tous les besoins, il a fallu prévoir un peu plus de 340 millions d'anciens francs (3.401.490 F).

En effet, la voirie ce n'est pas seulement l'entretien et l'amélioration des voies communales comme on pourrait le croire. Le Service prend aussi en compte l'entretien et l'acquisition des véhicules municipaux, le ramassage des ordures ménagères, l'éclairage public, l'entretien et la création des parcs et jardins, le service incendie, la sécurité.

Chaque année, les prix augmentent et le coût de fonctionnement devient plus lourd. Au budget 1977, pour l'amélioration des voies communales, le Conseil Municipal a voté un crédit de 129 millions d'anciens francs (1.286.400 F) auquel il faut ajouter 21 millions et demi pour les grosses réparations.

L'essentiel de cette somme sera consacré à la réfection de trois rues :

1) La rue Voltaire - 2) la rue Lénine entre la rue Louis-Blanc et la bretelle d'accès de la route industrielle - 3) la rue Emile-Zola entre la rue Louis-Blanc et la voie industrielle.

Pour effectuer ces travaux, l'aide de l'Etat est désirable : par l'intermédiaire du Fonds d'Investissement routier, il nous attribue une subvention de 4 millions anciens. Par contre, les devis des travaux sont alourdis par une T.V.A. de 17,6 % : l'Etat, après avoir donné 4

millions à la commune lui reprend 23 millions par le biais de l'impôt.

Ces chiffres montrent très clairement que pour entretenir et améliorer leurs rues, les communes n'ont rien à espérer de l'Etat. Bien au contraire, ce sont les habitants qui paient, par l'intermédiaire des seuls impôts locaux. Et chaque travail entrepris fait augmenter la somme qui figure sur votre «feuille jaune» et qui s'élève déjà pour de nombreuses familles à la limite du supportable.

Le souci majeur de la Municipalité est de limiter la hausse des impôts locaux et cette préoccupation contraindra vos élus à faire des choix parmi les besoins qui sont encore très nombreux :

— Rue Salvador-Allende - liaison rue E.-Zola-impasse Chevalier - rue de l'Eglise et carrefour de la rue J.D. Faure, de la rue J.-Jaurès, de la Cavée d'Angy - rue Raymond Cœne - réfection complète du mur du Parc du Petit Château qui donne sur l'allée des Marronniers - rue de Finsterwalde où un trottoir est dans un état lamentable, etc...

Ces besoins, une liste complète en sera établie, mais ce n'est qu'avec votre aide, votre soutien efficace, que l'action de la Municipalité, pour obtenir des subventions importantes permettant la réalisation, aura des chances d'aboutir.

Jean-Claude LARTIGUE
Adjoint au Maire,
Responsable de la Commission
Voirie.

ROCAMAT

9, rue Pierre Dewaële
B.P. numéro 4
60740 SAINT-MAXIMIN
TELEPHONE : 455-96-02

PIERRES - MARBRES - GRANITS - ARDOISES en provenance de nos 50 carrières
CHEMINEES SUR MESURES - ESCALIERS - DALLAGE - OPUS POUR TERRASSES

POSE PAR SPECIALISTES - PONÇAGE
Devis gratuits sur demande



Pépiniéristes - Paysagistes

44, Rue Aristide-Briand
60870 VILLERS-SAINT-PAUL

— Téléphone : (4) 455.08.01 —

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

Henri HAINAULT

594, Rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tél. 455.13.27

Travaux réalisés :

- Hôtel de Ville de Creil
- Hôtel des Postes de Creil
- Sté Lyonnaise des Eaux - Creil
- CERCHAR
- A.F.T. à Monchy-Saint-Eloi
- Central Téléphonique de Creil
- Centre Leclerc - Montataire
- Centre de Secours - Creil

TERRASSEMENTS

BÉTON ARMÉ

TRAVAUX ADMINISTRATIFS ET PRIVÉS

Qualification Professionnelle : 110-133



DARBIER-REVAUX

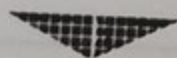
Guilde des Orfèvres

HORLOGER - BIJOUTIER - JOAILLIER

14, Place Carnot B.P. 320-60311 CREIL
455.40.90

ASSURANCES

- Accidents
- Incendie
- Vie



Gilbert GRISON

Agent Général du Groupe ZURICH

13, Rue Finsterwalde

Tél. 455.05.76

MONTATAIRE



Madame
Françoise Poulain

Pingouin Stemm

77, rue Jean Jaurès

MONTATAIRE



laines - chaussettes
bas - collants
tapis - cannevas



MACHINE A COUDRE « ELNA » et « ZENITH »
MACHINE A REPASSER « ELNAPRES »

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES A MONTATAIRE

Voilà un an et demi qu'un projet de construction de quatre classes maternelles, entre les rues Jules-Uhry et Roger-Salengro, était lancé.

POURQUOI CE PROJET ET EN CE LIEU ?

Tout était basé sur le développement de la population par la réalisation d'une Z.A.C., sur le haut de Montataire, et du fait, existant déjà, de la construction de la Résidence Hélène et de l'extension H.L.M. de Montataire côté Chemin-Blanc.

Ce qui d'une part, compte tenu de l'apport immédiat d'enfants nouveaux à ces deux pôles et, d'autre part, la perspective de la Z.A.C. nécessitait et justifiait ce projet pour permettre une meilleure répartition par secteur scolaire.

Le lieu était choisi pour ne pas démolir de maisons.

Ce sont là les raisons essentielles de ce projet de construction, d'autant que pour éviter les fortes concentrations scolaires, comme Jacques-Decour, ces quatre classes devaient rester seules, sans être accolées à un groupe de primaires.

Ainsi, depuis 1970, le nombre de classes maternelles serait passé de dix-huit à vingt-sept, compte tenu, pour une bonne part, de l'abaissement des effectifs de quarante à trente-cinq élèves par classe, ce qui est le résultat de la juste lutte des enseignants et des parents d'élèves pour permettre de donner un enseignement de meilleure qualité.

VENONS-EN AU COUT

Il faut savoir que :

Le projet seul coûtait 2 400 000 F (révisable). A cela il faut ajouter l'acquisition des terrains, environ

200 000 F et les frais d'aménagement des classes.

La subvention étant de 660 000 F, cela revient à dire que la municipalité aurait à charge plus de 80 % des dépenses totales, et redonnerait, par le biais de la T.V.A., certainement autant, sinon plus, que la subvention.

LES TEMPS CHANGENT

1958 : L'Etat prenait à sa charge 85 %.

Mes amis, vous devez comprendre que cela pose de graves questions pour notre municipalité.

Et en tout premier lieu, la question de sa participation financière, même en tenant compte des résultats positifs de la lutte qui devrait s'engager pour faire payer l'Etat.

Aujourd'hui, la question de construire cette école maternelle semble remise en cause, du moins pour 1978.

POURQUOI ?

1) Les orientations générales en matière d'urbanisme pour Montataire, car on ne peut détacher ce projet de maternelles de cette question ;

2) La scolarisation actuelle (1977-1978) n'entraînant pas de dépassement, donc structures d'accueil suffisantes.

A. — Nous ne voulons pas augmenter la population de Montataire et l'esprit d'urbanisme qui nous anime est de permettre une meilleure harmonie entre le haut et le bas de notre cité, sans construction de Z.A.C. ; et en rénovant et restaurant le bas, cela ferait une moyenne de cinquante logements l'an, mais n'entraînerait pas un apport d'enfants nouveaux.

Nous pensons que cette rénovation et restauration doivent profiter à la



population de Montataire actuelle, qui désire un meilleur cadre de vie, plutôt qu'à des personnes extérieures à Montataire.

B. — Si l'on veut scolariser à deux ans en maternelles, ce qui soulagerait la crèche, le projet des quatre classes est justifié.

La possibilité d'un changement de politique en 1978 entraînerait là aussi des améliorations dans le domaine scolaire, pour les effectifs par classe.

A noter qu'aujourd'hui les groupes Jacques-Decour et Paul-Langevin se trouvent à la limite des possibilités d'accueil.

(Voir tableau ci-dessous.)

La volonté de notre municipalité est de maintenir en bon état le patrimoine de la commune et d'assurer une meilleure qualité de réception des enfants, dans des classes aussi agréables que possible, et créer les meilleures conditions de travail pour les enseignants et d'études pour les élèves.

Les diverses réformes de l'enseignement ayant toutes un caractère de ségrégation, les meilleures conditions du passage en maternelles et en primaire doivent être assurés aux enfants.

Il n'est pas inutile de vous rappeler que construction et entretien des bâtiments scolaires grèvent lourdement les finances locales.

L'inflation constante en est un des facteurs. Sans compter le reversement à l'Etat par la trop fameuse T.V.A. d'une somme importante sur : les matériaux (bois, ciment. etc...), les services, les fournitures scolaires, le fuel pour le chauffage des bâtiments.

C'est donc pour vous, et avec vous, que nous mènerons notre tâche dans le combat qui nous amène à vouloir le changement de société, cette société qui aujourd'hui est néfaste pour les collectivités locales et les travailleurs, à savoir les tutelles de l'Etat, qu'elles soient techniques, financières, administratives.

Et je rappellerai une phrase de Pablo Neruda :

« Tu lutteras pour changer la vie. »

JEAN HACHE,
adjoint au maire.

EFFECTIFS SCOLAIRES				
Nombre de Directions : 14.				
ETABLISSEMENTS	AVRIL 1977		SEPTEMBRE 1977	
	Nbre de cl.	Eff. total	Nbre de cl.	Eff. total
PRIMAIRE				
Joliot-Curie A	5	121	5	120
Joliot-Curie B	5	121	5	121
Jean-Jaurès	7	206	7	189
Edmond-Léveillé	7	203	7	209
Paul-Langevin A	5	138	5	159
Paul-Langevin B	4	109	4	123
Jacques-Decour A	12	325	12	341
Jacques-Decour B	11	336	11	334
Danièle-Casanova	3	76	3	82
TOTAUX	59	1 635	59	1 676
CLASSES SPECIALISEES				
Joliot-Curie B	2 Perf.	24	1 Perf.	15
Jean-Jaurès	2 Init.	35	1 Init.	24
Jacques-Decour B	1 Adapt.	15	1 Adapt.	15
TOTAUX	5	74	3	54
MATERNELLES				
Joliot-Curie	4	142	4	140
Jean-Macé	5	178	5	175
Paul-Langevin	4	140	4	142
Jacques-Decour I	5	175	5	175
Jacques-Decour II	4	140	4	143
Danièle-Casanova	1	35	1	33
TOTAUX	23	810	23	808
TOTAL GENERAL	87	2 519	85	2 538

ENFANTS NES EN 1974 REFUSES DANS LES MATERNELLES :

Joliot-Curie 8
Jean-Macé 19
Paul-Langevin 14
Jacques-Decour I et II 37

TOTAL DES ENFANTS EN ATTENTE : 78.

Traiteur de collectivités, servant plusieurs milliers de repas dans l'Oise, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne

LE PLAT PARISIEN

22, rue Ficatier - 92400 COURBEVOIE
Tél. : 333-31-56 ou 69-04

A VOTRE SERVICE - N'HESITEZ PAS A NOUS CONSULTER

la lyonnaise des eaux

une société de services au service des collectivités locales



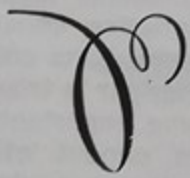
production
distribution
assainissement
gestion des services municipaux



LA LYONNAISE DES EAUX
dans votre région

REGION PARISIENNE NORD
rue Buhl - B.P. n° 11
60103 CREIL Cedex
Tél. 425-25-22

Entreprise de Travaux publics



SCHKIWISK

60270 Gouvieux

Tél. 457.28.77

BAR - TABAC - LOTO - P.M.U.

LE JEAN BART

65, rue Jean-Jaurès - 60160 MONTATAIRE
Tél. 455-17-98

POMPES FUNEBRES GENERALES

concessionnaire du service extérieur des
Pompes Funèbres de la Ville de Creil
30, rue de la République - 60100 CREIL
Tél. : 455-02-05

Toutes démarches et formalités évitées aux familles.

CANTINE SCOLAIRE

**AVEC VOUS NOUS VOULONS
REPOUDRE AUX DEMANDES**

Depuis 1954, notre Municipalité, et elle a été une des premières dans l'Oise, possède une cantine scolaire.

Le service rendu à la population de Montataire a fait ses preuves puisque des 200 repas servis à cette époque, nous sommes passés à 700.

Pour le budget 1977, cela représente une dépense de 200.000 N.F. pour la Municipalité (uniquement frais de repas) tout en tenant compte des recettes faites par la vente des tickets.

Cependant, si nous sommes fiers de cette réalisation, force est de constater que la capacité d'accueil pose deux sortes de problèmes, intimement liés à la préparation du budget 1978, dans la mesure où cela ne doit pas conduire à une augmentation de la «feuille jaune» au delà de 10 %, pour la Municipalité qui tient compte des difficultés des familles et de la baisse de leur pouvoir d'achat.

Quels sont donc ces deux problèmes ?

D'une part, notre cuisine centrale, située au groupe Edmond-Léveillé, est devenue insuffisante et, soit dit en passant, son personnel a du mérite pour travailler dans ces conditions.

D'autre part, l'extension du nombre de groupes scolaires depuis 1954 nous oblige à transporter les enfants vers la cantine centrale, ce qui représente une dépense supplémentaire et annuelle de 34.000 F. Cette solution ne peut être que provisoire, car le transport de jeunes enfants pour si peu de temps est déconseillé. En effet, il en résulte une plus grande agitation et il faut pour les accompagnateurs comme pour les surveillants de la patience pour encadrer ce petit monde.

Par conséquent, deux objectifs se dégagent que nous voudrions pouvoir atteindre rapidement :

1°) Aménager en cuisine un local existant au Groupe Jacques-Decour. Coût de l'opération : 130.000 NF. et remettre en état celle du bas de Montataire. Ce qui ferait deux cuisines disponibles répondant mieux aux besoins.

2°) Construire deux salles de restaurant dans deux groupes scolaires aux limites opposées de la Ville : Paul-Langevin et Joliot-Curie, afin de remédier aux nuisances du transport cantine. Cela pourrait se faire en construction industrielle. Coût global 400.000 NF. livraison clé en mains (montées et équipées).

Nous pensons ainsi répondre aux demandes maintes fois formulées par les parents qui désirent voir améliorer les conditions de prise des repas de leurs enfants.

Maintenant, il s'agit de trouver les moyens financiers, ce qui n'est pas chose facile, compte tenu de l'endettement auquel nous contrainst l'Etat qui se décharge de plus en plus sur les communes pour les réalisations publiques, sans oublier, bien sûr, la récupération de la T.V.A., autre scandale du pouvoir giscardien.

Nous avons fait des démarches auprès de M. le Préfet pour obtenir une aide financière, soit du Département, de la Région ou de l'Etat.

Une première réponse permet de dire que ce ne sera pas chose facile, la priorité étant donnée à la création des locaux d'enseignement.

Nous continuons nos démarches auprès des Pouvoirs publics, mais en fonction des difficultés, votre intervention sera une aide appréciable pour vos élus qui œuvrent au mieux des intérêts de la population.

Claude COUALLIER, adjoint au Maire.



Vues de la cantine Edmond-Léveillé

**AUTOBUS
ROUTIERS
DE L'OISE**

- LIGNES REGULIERES ET SCOLAIRES
- TRANSPORTS OUVRIER - CLIENTELE
- DEPLACEMENTS SPORTIFS ET SCOLAIRES
- NOCES - EXCURSIONS France et étranger

32-34, avenue Gambetta B.P. 111 60600 CLERMONT (4) 450 2031 et (4) 450 27 48

AU LION D'OR

bar - hôtel

72, RUE DE LA REPUBLIQUE, 72

2, PLACE AUGUSTE GENIE, 2

60160 MONTATAIRE - Téléphone : 455-25-94



FORCLUM

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Société de Force et Lumière Electriques

Eclairage privé et public - Equipements usines et centrales -
Tableaux - Réseaux de distribution - Lignes et postes
toutes tensions

CENTRE D'AFFAIRES PARIS-NORD

Bâtiment AMPERE N° 1

93153 LE BLANC-MESNIL - Tél. 931.42.41

CENTRE DE CREIL

3, rue Jules Juillet - Tél. 445.11.92 - 455.01.79

INSTALLATIONS SANITAIRES

MAGASIN DE VENTE

Accessoires de salles de bains
COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE

ENTREPRISE J. DEFRANCE

25, rue A. Ribot

60 NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.08.58

BATIMENTS — TRAVAUX PUBLICS

S. A. ZUCCATO

B.P. N°3

60104 CREIL

Téléphone : 425-09-73

CALCUL - ÉCRITURE - REPROGRAPHIE - MEUBLES
== SYSTEMES ÉLECTRONIQUES DE GESTION ==

Le Spécialiste **OLIVETTI** de votre région, Concessionnaire exclusif à votre disposition

Ets Gérard HENN

Tél. 455.03.87

40, Rue Jean Jaurès

60100 CREIL

Tous les économistes sont formels, les meilleurs placements se font à



LA CAISSE D'ÉPARGNE

livret A : intérêt 6,50 %, net d'impôt le plafond vient d'être relevé à 38.000 F par titulaire.

Rendement élevé des bons anonymes

Le plan épargne-logement (avec ou sans prêt) rapporte 7,90 % net d'impôt.

«LA OU EST L'ECUREUIL», 65, rue Jean-Jaurès à MONTATAIRE

TROIS ASSOCIATIONS DONNENT LEUR AVIS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE LA POPULATION, NOUS SOMMES ALLES INTERROGER TROIS REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS DE MONTATAIRE. ILS DONNENT ICI LEUR AVIS SUR LES PROBLEMES DE L'ELABORATION DU BUDGET 1978. ILS ONT EU LIBRE PAROLE SOUS LEUR PROPRE RESPONSABILITE.

● Mme VIGNOLA, Présidente de la Confédération syndicale du Cadre de vie (C.S.C.V.): « Il y a un choix budgétaire à faire pour occuper les jeunes. »

— Dans le cadre de l'élaboration du budget 1978, quels sont à votre avis les besoins de la population? Comment concevez-vous le problème des choix budgétaires?

« Il y a des choix à faire, par exemple au niveau de la santé. Nous sommes partisans de « maisons médicales » dans les quartiers. D'autre part, il existe le Centre de Soins. Il faudrait un laboratoire, avec des spécialistes. Une extension du Centre de soins. Au niveau du budget il faudrait donc un effort énorme dans ce sens. Ce qui est dommage, c'est qu'il n'y ait rien dans la Cité des Martinets.

Et puis, il y a le problème des jeunes. Il s'aggrave de jour en jour. Par exemple, la M.J.C., il n'y a pas d'activités. C'est dommage. Il y a des centaines et des centaines de jeunes. Il y a un choix budgétaire à faire pour occuper les

● Mme FASQUELLE, Secrétaire du Standard Athlétique Club de Montataire: « Ce serait vraiment le paradis... »
— S'agissant du sport, qu'est-ce que vous attendez du budget municipal?

« Evidemment, la reconduction des subventions allouées à chaque club représentatif de la Ville, en fonction du nombre de licenciés.

Au niveau des installations: l'éclairage du stade Marcel COENE. C'est un stade magnifique. Malheureusement, il n'y a pas de possibilité de faire des nocturnes. On pourrait faire des grands matches. Ça nous ferait gagner du public. Je pense que pour le public, le soir c'est intéressant.

Il a été attribué une plaine de jeux (1). Malheureusement, on ne peut pas s'en servir l'hiver. Il n'y a pas de vestiaires. On ne peut y mettre les enfants de 2 à 4 heures l'après-midi sans poser quelque part leurs habits, sans avoir un moyen de les nettoyer.

Et enfin, il faudrait une plus grosse subvention pour le

M. et Mme AZOULAY, responsables de l'Association des parents d'élèves du groupe scolaire primaire J. Decour: « Le point décisif, c'est le problème des ressources. »

— En tant que responsable de parents d'élèves, quel est votre avis en ce qui concerne les orientations du budget municipal?

« Pour nous, le fond c'est qu'il y a des problèmes pour les parents. Ils ne sont pas très argentés. Par exemple, ce n'est pas facile pour eux d'envoyer leurs enfants en classes de neige. Ils n'ont pas toujours les moyens. Les classes de neige, c'est très utile... »

jeunes, au centre de la cité, avec des activités, un animateur. Les jeunes s'ennuient... Il leur faut des locaux.

Il y a la cantine scolaire. Il faudrait une cantine dans chaque établissement, avec un endroit unique pour la confection des repas. Il faudrait aussi prévoir des endroits de détente... Et pour la confection des repas, est-ce que les locaux actuels correspondent aux besoins?

Dans le domaine du sport, il y a la piscine. On ne la voit toujours pas venir... »

— Alors, justement, comment trouver les ressources pour financer tout ça?

« Les ressources, ça vient des impôts locaux... Evidemment, il n'y a pas de subvention de l'Etat. Pour les jeunes, la Municipalité pourrait s'adresser à la Jeunesse et aux Sports. Et puis, selon les ressources il faut déterminer le choix le plus urgent. »

Standard. On a beaucoup d'enfants. La subvention ne convient plus.

Avec tout ça, pour moi ce serait le paradis! »

— Vous voyez d'autres problèmes que le budget devrait prendre en compte?

« Il y a un manque d'encadrement. Il y a un manque de personnel pour les jeunes le mercredi. Un manque de candidats dirigeants. »

— Les moyens financiers, à votre avis, comment peut-on les trouver?

« Nous, on les attend de la Municipalité. Elle, il faut qu'elle se défende. Il y a le rapport qui vient des impôts... On est une ville importante. De ce côté-là, il doit y avoir de bonnes rentrées. Mais je ne vois pas comment tout ça peut fonctionner... »

(1) Mme Fasquelle fait référence à la plaine de jeux qui a été aménagée par la Municipalité derrière le petit château.

En matière sociale, la Municipalité fait énormément. A Montataire, spécialement, il y a un très grand effort. La mairie vient en aide à énormément de gens.

Pour nous, le point décisif, c'est le problème des ressources.

— Alors, justement, qui doit prendre en charge, à votre avis, la satisfaction des besoins?

« La Mairie aide... Mais c'est le gouvernement qui devrait s'occuper de tout ça. »

MOTEUR - SERVICE

Ets J.-Pierre WRZACHOL

26, av. Jean-Jaurès - 60700 PONT-Ste-MAXENCE - Tél. : 472.23.00

Ventes et Réparations

Achats - Reprises - Crédit

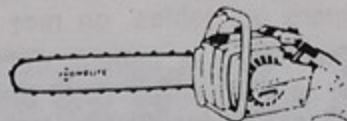


Staub

MOTOCULTEURS
DEPUIS 2 500 F

3, 5 CV à 30 CV

POMPES A EAU



MINI-BLEUE à 1 100 F
TRONÇONNEUSE
DEBROUSSAILLEUSE

HOMELITE

de 4 CV à 12 CV

Galy

Tondeuses
à gazon

Faucheuses

débroussailluses

TRAITSOL

monobrosse
ASPIRATEUR
AUTOLAVEUSE



Garage FOSSARD Patrick

MÉCANIQUE — TOLERIE — PEINTURE — ANTI-POLLUTION — CO — CO2

rue André Gourdin - 60670 LAIGNEVILLE

Tél. 455.43.26

PERSONNEL COMMUNAL

LE PERSONNEL DE SERVICE DE LA VILLE DE MONTATAIRE

Plus communément appelées «femmes de ménage», ce sont des employées communales, donc payées par la Ville de Montataire. Elles sont au nombre de 75. Elles sont chargées de l'entretien de tous les locaux communaux et plus particulièrement de divers travaux dans les écoles maternelles et la cantine.

Certaines sont à temps complet, c'est à dire qu'elles sont mensuelles et exécutent 40 heures par semaine.

D'autres sont à temps incomplet ; leur temps de travail est de 24 heures par semaine. Ces personnes sont mensualisées.

D'autres sont horaires ; leur rémunération est fixée à l'heure.

QUEL TRAVAIL EXECUTENT-ELLES ?

D'abord il y a :

1) Les Agents spécialisées des écoles maternelles : elles sont chargées, sous l'autorité des chefs d'établissements des écoles maternelles, de s'occuper des soins à apporter aux enfants, du rangement et entretien du matériel et diverses tâches d'entretien de locaux.

2) Les femmes de service : elles sont chargées du ménage de tous les locaux municipaux : la salle des sports, tribunes, crèche, mairie, toutes les écoles, le cinéma palace, les bibliothèques, le foyer des personnes âgées, les salles de réunions (Libération, Salle des Martinets, etc...)

Certaines travaillent à la journée, comme à la Salle des sports. D'autres, principalement dans les écoles, le soir de 16 h 30 à 21 heures, donc après la sortie des classes.

3) Les femmes de service des cantines : Ce sont les personnes qui sont chargées de répartir les plats et de les servir aux enfants (la confection des repas étant confiée à un cuisinier spécialisé). Toutefois, certaines d'entre elles sont amenées à aider le cuisinier dans la confection des repas. Elles desservent les tables, font la vaisselle... Le nombre de ces personnes est de 13. Elles travaillent à deux endroits :

— à la cantine de l'école Edmond Léveillé où sont confectionnés les repas (1) et à la cantine Jacques-Decour.

Chaque jour plus de 700 repas sont servis dans les cantines.

4) Les femmes de service chargées de la surveillance des enfants des cantines : (en plus des agents spécialisées des écoles maternelles). Elles sont au nombre de 15.

Elles travaillent de 11 h 30 à 13 h 30, chargées de la conduite des enfants

des établissements scolaires aux cantines, soit à pied (de l'école Jean-Jaurès pour aller à la cantine Edmond-Léveillé, par exemple), soit par un service de car (payé par la Ville de Montataire) pour les enfants des écoles Joliot-Curie, Danielle-Casanova, Paul-Langevin.

REMUNERATION

Les femmes de service à temps complet (40 h) sont mensuelles, elles sont payées entre 1.900 et 2.200 F par mois, suivant leur ancienneté et le nombre de leurs enfants.

Les femmes à temps incomplet (24 heures par semaine) perçoivent entre 950 et 1.150 F par mois.

La rémunération de ces personnes est basée sur celle de la Fonction publique. C'est donc l'Etat qui fixe leur rémunération et qui régit tout ce qui concerne leur carrière. Elles dépendent du statut général du personnel communal.

Les femmes de service horaires (ce sont celles qui n'exécutent que quelques heures de travail par jour : surveillance cantines ou remplacement du personnel absent) ont un taux horaire fixé par le Conseil Municipal. Le salaire est fixé au coefficient 1,257 du SMIC soit en valeur novembre 1977 12,26 F de l'heure.

Comme vous pouvez le constater, cette catégorie de personnel de la Ville de Montataire est très nombreuse (le tiers de l'ensemble du personnel) Elle coûtera à la Ville pour 1977 près de 2.400.000 F.

«ET UNE PRIME»...

Afin de compléter par une illustration cette présentation du personnel de service, nous sommes allés nous entretenir avec les sept femmes de service qui sont employées à la cantine dans le groupe scolaire Edmond-Léveillé.

Nous avons choisi l'heure de leur propre repas pour cette conversation. Et voici ce qu'elles nous ont dit :

«Le matin, à 8 heures, on arrive, on fait les peluches toutes ensemble. On fait le ménage, on lave les sols, on prépare les tables, on met le couvert.

On aide à la cuisine qu'il faut faire pour les 120 enfants qui mangent sous l'Eglise (2), les 350 à Jacques-Decour et les 230 à Edmond-Léveillé.

On aide aussi à la préparation du manger pour la voirie et pour le personnel de la crèche. Il y a aussi des employés de la Mairie qui viennent à la cantine et puis des instituteurs.



A 10 h 30 il y a deux d'entre nous qui vont sous l'Eglise pour préparer les tables et puis qui restent après pour servir les enfants.

Donc après on fait le service. On voudrait bien un surveillant pendant le service, parce que les enfants, nous les femmes ils nous écoutent pas...

Et puis après, on débarrasse les tables, on fait la vaisselle. A 2 heures on se met à table. Après le manger, on termine la vaisselle et on range la cuisine. Il est 16 heures, il est l'heure de partir...

Vous savez que la Municipalité élabore son budget pour 1978.

Dans ce cadre, quels sont vos besoins?

«On voudrait les W.C. à proximité de la cantine, des douches. Un chauffe-eau pour remplacer le ballon actuel, des hottes aspirantes, des chariots pour éviter sans arrêt les aller et retour. Et puis refaire les peintures de la cantine...»

— Je dis en souriant : «C'est tout ?»

— En riant, l'une d'entre elles me lance : «et une prime pour le bruit que font les enfants !...»

(1) Voir interview ci-après.

(2) Il s'agit de l'église située rue Jean-Dominique-Fauré.

GODART Père et Fils

Sté N.C. TRANSPORT

87, rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE - Tél. 425-17-28

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE - CHAUFFAGE

ETS CANY

75, rue Jean-Jaurès,

60160 MONTATAIRE
Tél. 455-22-30

LE BILLET DU CONSEILLER GENERAL

misère et pauvreté, 1978 : le printemps de l'espoir

Le ministre du Travail clame à cor et à cris que le chômage recule ; le Premier ministre limite le prix des croissants et des pains au chocolat, ce qui n'empêche nullement le personnel d'Usinor de connaître des jours chômés, les jeunes de rester sans travail, et que la durée moyenne de chômage pour ceux qui sont brutalement privés d'emploi est de plusieurs mois, ce qui n'empêche nullement que les prix continuent à monter et que les difficultés continuent à s'accumuler pour une partie toujours plus importante de la population.

En cette période de novembre où j'écris, jamais les menaces d'expulsions pour loyers impayés, celles de coupures d'eau, de gaz, d'électricité, n'ont été aussi nombreuses.

Les bureaux d'Aide sociale n'ont jamais été autant sollicités, la commission cantonale d'Aide sociale qui se réunit mensuellement n'a jamais eu à connaître autant de cas douloureux de détresse humaine qui sont révélés par les pauvres ressources de certaines familles.

Oui, on peut parler de misère, de pauvreté grandissante. Dans nos localités où la majorité de la population est composée d'ouvriers, d'employés, le poids conjoint de la politique gouvernementale et de la crise se fait durement sentir.

Dans les Conseils municipaux, comme au Conseil général, la préparation des budgets 1978 devra tenir compte de cette situation sous le double aspect d'éviter le plus possible une progression des impôts qui dépasse celle des salaires et du coût de la vie, en même temps qu'ils devront consacrer plus à pallier le mieux possible à cette misère grandissante, par une politique sociale toujours plus large.

Avec l'hiver, le douloureux problème des expulsions sera mis de côté, puisque la loi ne permet plus d'expulsions après le 1^{er} décembre.

A partir de mars, les menaces accumulées se feront plus pressantes dans ce domaine, mais, avec mars, ce



A gauche Maurice BAMBIER aux côtés de Robert TRIN

sera aussi le printemps. Peut-être avec votre aide, votre soutien, votre participation, pourra-t-il devenir celui de l'espoir, de la vie qui change, de la perspective de la fin de la misère, de la pauvreté.

C'est en vous souhaitant une bonne et heureuse année 1978 que je termine ce billet.

*Votre Conseiller général,
Maurice BAMBIER.*

**Pour tous vos déplacements
et Hôpitaux - Cliniques - Maternités**

TAXIS Guy CAZET

425-12-56

Agréés par les Caisses de Sécurité Sociale et Mutuelles

RADIO - TELE - MENAGER - DISQUES

Michel BOURDON

111, rue du G1 de Gaulle - 60100 Nogent-s-Oise
Tél 455-15-62 R.C. 62A164 Senlis

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BABILOTTE Roland

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)
60 - MONTATAIRE - Tél. 455.27.43

ENTREPRISE GUERRA-TARCY

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 F

TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL
BATIMENT



Agence de CREIL : Rue Charles-Somasco
Tél. 455-05-94

Pour vos chaussures deux bonnes adresses :

BOUTHEMY

125, r. Jean-Jaurès et 25, r. de la République
60160 MONTATAIRE
Tél. 425-15-87 et 455-19-87 et sur votre marché

DROGUERIE - QUINCAILLERIE - MÉNAGER - ELECTRO-MÉNAGER
Le Spécialiste pour l'Agencement et le Confort de votre Foyer

À L'ARC-EN-CIEL

3 MAGASINS A VOTRE SERVICE : 6, Place Carnot - CREIL-VILLE
3, Pl. Franklin Roosevelt - CREIL-FLATEAU - 5, Pl. Auguste Génie - MONTATAIRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Nous avons édité pour vous un GUIDE DES PLACEMENTS de la Société Générale

Demandez-le à notre bureau

6, PLACE AUGUSTE GENIE - MONTATAIRE

ouvert du mardi au samedi inclus Tél. 455-18-11

Pour la Société Générale, votre intérêt est capital

Grand Garage des Obiers

Concessionnaire CITROËN

Gérant de la S.A. Bassot et Bonvillain

38, Avenue du 8 Mai - NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.12.62 - 05.24 - 12.74

CITER - Location voitures sans chauffeur

Station-Service et Pneumatiques

79, rue Gambetta - CREIL - Tél. 455.01.42

BOITES A IDEES

CETTE PAGE EST LA VOTRE

Des boîtes à idées ont été récemment réparties à travers la ville par la municipalité.

Elles ont pour but de vous permettre de vous exprimer sur vos problèmes, sur votre vie, sur l'activité de la municipalité.

Utilisez-les pendant la période de l'élaboration du budget 1978.

Utilisez-les dès que vous avez une remarque, une suggestion, une critique à formuler.

Vous venez de lire ce bulletin. Donnez-nous votre avis dans cette page et placez votre lettre dans une des boîtes à idées à votre disposition.

Liste des emplacements des boîtes à idées :

Mairie ; centre Marcel-Cachin ; crèche municipale ; services techniques, rue Ginisti ; bibliothèque Paul-Eluard ; bibliothèque Elsa-Triolet ; centre de sports M.-Coene.

A Magenta : café-tabac Piquet, avenue Salvador-Allende.

Fonds de Nogent : boîte à lettres de Mme Deschamps, conseillère municipale, 32, rue E.-Pottier.

Zone pavillonnaire : boîte à lettres de M. Besson, adjoint au maire, 7, rue L.-Dondeyne. Boîte à lettres de Mme Libert, conseillère municipale, 23, rue R.-Dédicourt.



Confection des boîtes à idées
à l'atelier municipal de menuiserie

IMPOTS LOCAUX 1977 - COMPARAISON AVEC 1976 DU TAUX D'IMPOSITION

Année	Département	Commune	District	Région	Total
Taux de l'impôt 1976	6,23	14,90	1,82	0,359	23,309
1977	7,14	17,10	2,42	0,347	27,007
Progression en %	+ 14,60 %	+ 14,76 %	+ 32,97 %	- 3,45 %	+ 15,86 %

**ENTREPRISE
CAMUS S. A.**

Bâtiments et travaux publics

12, rue Demognez - 60100 CREIL
Tél. 455-06-08



Direction Régionale Picardie

20, rue Saint-Jacques
80000 AMIENS
Tél. 91-87-38

SOLÉCO S. A.
Exploitation de Chauffage

Les Pharmaciens de Montataire

VOUS RAPPELLENT

La Convention signée depuis plusieurs mois déjà entre le Syndicat des Pharmaciens et les Caisses d'Assurance Maladie permet aux assurés sociaux, dans certaines conditions, d'obtenir les médicaments prescrits par ordonnance médicale en ne payant que le ticket modérateur ou même, pour les assurés exonérés de ce ticket, sans aucun paiement au pharmacien. Celui-ci vous renseignera sur ces conditions mais, dans tous les cas, veuillez le prévenir EN LUI REMETTANT L'ORDONNANCE car elle doit être accompagnée de la feuille de maladie **entièrement remplie et signée** ainsi que de divers autres documents. Ces formalités sont indispensables et le pharmacien est tenu de s'y conformer, ne faisant en cela que se substituer à la Caisse d'Assurance Maladie à laquelle vous fournissez habituellement ces renseignements.

M. DANGLETERRE 62, rue de la République	Tél. 455-08-68
M. LAFONT 162, rue Jean-Jaurès	Tél. 425-05-63
M. SAVY 96, rue Jean-Jaurès	Tél. 425-43-52
Mme SEIGLE-MURANDI Centre Commercial des Martinets	Tél. 425-21-24

astral

PEINTURES et VERNIS

- ★ Revêtements spéciaux industriels laques et sous-couches automobiles
- ★ Peintures marines
- ★ Peintures pour professionnels du bâtiment
- ★ Produits spéciaux pour le bricolage

Siège social : 164, rue Ambroise Croizat, 93304 SAINT-DENIS Tél. 820.61.64.

Usine : 18, rue des Déportés 60160 MONTATAIRE - ☎ 455.35.20

CAFÉ DES SPORTIFS

chez Serge

8, P. Auguste-Génie - MONTATAIRE

Tous les Résultats Sportifs

☎ 455.14-86

Entreprise de revêtements — Sols, Murs
Dalle - Linoléum - Plastique - Moquettes - Carrelage

BATI

425-08-23

44, rue Voltaire — 60100 CREIL

SOLS

JEAN



entreprise

LEFEBVRE

**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS**

REVÊTEMENTS INDUSTRIELS

MATÉRIAUX ENROBÉS NOIR ET ROUGE

11, boulevard Jean Mermoz - 92 - NEUILLY-SUR-SEINE

Centre-Oise, rue de la Garenne - SAINT-LEU-D'ESSERENT
Tél. 456.60.93

LES PERMANENCES DE VOS ELUS

Monsieur Robert TRIN, Maire, tous les jours de 11 à 12 heures et sur rendez-vous.

Messieurs et Mesdames les Adjointes et les Conseillers : sur rendez-vous.

PERMANENCES DE Mmes et MM. LES ADJOINTS AU MAIRE Salle des Permanences

M. BROCHOT : Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00.

Mme CLAUX : le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17 h 30 à 18 h 30.

M. HACHE : le 4^e vendredi de chaque mois de 17 h 00 à 19 h 00.

M. COUALLIER : le 2^e mercredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h 30.

Mme LENNE : le 2^e lundi de chaque mois de 15 h 00 à 16 h 30.

M. GAMBIER : le 1^{er} jeudi de chaque mois de 17 h 00 à 18 h 30.

M. LARTIGUE : le 2^e vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 19 h 00.

M. BESSON : le 1^{er} lundi de chaque mois de 11 h 00 à 12 h 00.

Mmes et MM. les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.

LES PRINCIPAUX SERVICES MUNICIPAUX

Hôtel de Ville — Tél 455-07-07.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 45.

Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 30.

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Services techniques municipaux — rue A.-Ginisti — Tél. 455-03-04.

Lundi à vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Samedi de 8 h 00 à 12 h 00.

CENTRE MEDICO-SOCIAL MARCEL-CACHIN 31, rue de la République

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE —
Tél. : 455-06-41

CONSULTATIONS DU NOURRISSON :

Les mardis, vendredis de 9 h 00 à 11 h 30.

CONSULTATIONS PRENATALES, PRENUPTIALES, EXAMENS DE NOURRICE, CONTRACEPTION :

Les lundis de 13 h 30 à 17 h 30.

VACCINATIONS — Tél. : 455-25-31

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30 ; le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

CENTRE DE SOINS — Tél. : 455-25-31

Ouverture du bureau : du lundi au vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00, sauf le vendredi à 14 h 45.

Permanence des soins : du lundi au vendredi : 8 h 00 à 9 h 00, 11 h 00 à 12 h 00, 16 h 30 à 18 h 00 ; samedi : 8 h 00 à 9 h 00, 11 h 00 à 12 h 00.

SERVICE SOCIAL MUNICIPAL — BUREAU D'AIDE SOCIALE 2, rue Armand-Desnosse — Tél. : 455-25-31

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00, 14 h 00 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30 ; samedi : 8 h 30 à 12 h 00.

Crèche municipale Louise-Michel — 2, avenue Paul-Vaillant-Couturier — Tél. 425-47-54.

Service scolaire — cantine scolaire — 127, rue Edmond-Léveillé, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 00 (sauf le mercredi), le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00.

Service municipal jeunesse et culture, 94, rue Jean-Jaurès — Le Palace — Tél. 425-07-93.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Bibliothèque Elsa-Triolet (Martinets) — Tél 425-38-91.

Mardi de 14 h 00 à 19 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30, jeudi de 14 h 00 à 18 h 00, vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Bibliothèque Paul-Eluard — Rue des Déportés — Tél 425-19-85.

Mardi de 14 h 00 à 18 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, jeudi de 14 h 00 à 18 h 00, vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Pour les jeunes...

Maison des jeunes et de la culture — Cavée d'Angy — Tél. 425-15-54.

Ouverte tous les jours sauf le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et de 20 h 00 à 23 h 00.

Office municipal des sports

De nombreux clubs existent : football, volley-ball, hand-ball, basket-ball, ping-pong, judo, gymnastique, tir à l'arc, tennis, pétanque, billard, athlétisme, gymnastique volontaire féminine et masculine.

Pour toutes informations en matière sportive, s'adresser à la Salle des Sports Marcel Coene, avenue Guy-Moquet. Tél. 455-19-71 ou auprès des clubs.

LES PERMANENCES A LA MAIRIE

Caisse d'allocations familiales de l'Oise (CAFO)

Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 9 h 00 à 11 h 30, salle des permanences.

H.L.M.

Les 2^e et 4^e mercredis du mois de 14 h 00 à 16 h 00, salle des permanences.

Office Public Intercommunal d'H.L.M., 2, rue Albert-Tho-

mas-Creil — Tél. 455-12-56. — Bureau annexe, rue Bretagne, Compiègne — Tél. 420-27-98 et 440-27-98.

Retraites complémentaires

Le 4^e mercredi de chaque mois, sous-sol B, de 14 h 00 à 16 h 00.

Contrôle des impôts

Le dernier vendredi du mois, sous-sol B, de 14 h 00 à 16 h 00.

En cas d'urgence . . .

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS Pompiers de Montataire Pompiers de Creil	455-08-87 18	82, rue Jean-Jaurès, Creil	455-14-70
DOCTEURS HANNOUN, 38, rue Roger-Salengro KESSLER, 4, rue de Condé LEVY, 86 bis, rue Jean-Jaurès COHEN, 86 bis, rue Jean-Jaurès BENEGMOS, 86 bis, rue Jean-Jaurès SALMONA, 86 bis, rue Jean-Jaurès AZOULAY et CHAPTINEN, radiologues, 86 bis, rue Jean-Jaurès	455-10-46 425-44-48 425-14-24 425-14-24 425-14-24 425-14-24 425-45-88		
PHARMACIENS SAVY-BARTHEAU, 96, rue Jean-Jaurès DANGLETERRE, 62, rue de la République LAFONT, 162, rue Jean-Jaurès Mme SEIGLE, Centre commercial des Martinets	425-43-52 455-08-68 425-05-63 425-21-24		
DENTISTES LANGLOIS, 82, rue Victor-Hugo DHALLU-GEFFROY, 56, r. de la République POLYCLINIQUE, rue A.-Desnosse	455-43-75 455-07-93 455-21-58		
SERVICE DES EAUX Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, Rue Buhl, à Creil	425-25-22		
ELECTRICITE Régie communale d'Electricité, 1, rue Romain-Rolland, Montataire	455-07-38		
GAZ DE FRANCE Service Haute-Pression (GGTRP) 58, rue Jean-Jaurès, Creil	455-08-81		
		AMBULANCES Ambulances de Montataire CAZET	455-29-71 425-12-56
		TAXIS LEGRAS PIQUET WAVRANT Borne d'appel	455-07-45 455-21-88 455-51-20 455-45-45
		MATERNITES Creil, Parc Rouher Senlis	425-01-97 453-01-71
		HOPITAUX Creil Senlis Beauvais Clermont (Hôpital général) Clermont (Hôpital psychiatrique) Compiègne Chantilly	425-00-67 453-01-71 445-04-94 450-04-28 450-08-60 420-99-20 457-31-40
		INFIRMIERS Mme HEURTEUR-MONVOISIN, 73, rue Jean-Jaurès M. LESAGE, 84, av. Anatole-France 31, rue de la République (Centre Marcel-Cachin)	455-53-59 425-27-10 455-25-31
		POLICE Commissariat de Montataire Commissariat de Creil Gendarmerie de Montataire Police-Secours	455-07-47 425-17-17 455-07-14 17

FOURNITURES GÉNÉRALES
POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE

E^{ts} MORICONI

21 bis, rue Jules-Michelet, 60100 CREIL - Tél. (4) 425.14.18

THEVENOT & Cie

Produits en béton - Tuyaux - Bordures - Caniveaux - Eléments
jardinières - Mobilier urbain, bancs, etc. - Dalles de trottoir -
Dalles décoratives pour jardins - Bordures à parement « St Leu »
et « PBL » - Titulaire de la marque « N. F. » - Agregats -
Sable, Gravillon, Caillou, etc., Transports - Déchargements
60 340 Saint-Leu-d'Esserent Tél. (4) 546-61-67

AMBULANCES DE MONTATAIRE

VENTE ET LOCATION DE MATERIEL
PARA-MEDICAL

Tél. : **455-29-71**
J. PROVIN

57 bis rue de la République
60160 MONTATAIRE

INTERFLORA

toutes compositions florales

Livraisons assurées

FLEURISTE

LUCETTE

24, rue de la République - 60160 MONTATAIRE - Tél. 455.24.61

5-14-70
-29-71
12-56
07-45
1-88
1-20
5-45
-97
-71
67
71
04
8
0
0
0



BRUYERE

TRAVAUX PUBLICS
OUVRAGES D'ART
CONSTRUCTIONS
INDUSTRIELLES
BETON ARME

14, rue Prony - 75017 PARIS

Direction de Creil : Route de Creil, 60340 St-LEU-D'ESSERENT - Tél. 425-07-75-BP n° 8

ENTREPRISE DE PEINTURE
ET VITRERIE

B. CHAUVEAU

16, Place Auguste Génie

60160 MONTATAIRE

Tél. 455.07.60

Droguerie - Papiers Peints

Décor - Lettres

Balatum - Tapiflex

Peinture Industrielle

*Le spécialiste du fromage
avec une gamme inégalable à la*

*Crèmerie
du
Gourmet*

Paul KAPUSTA

27, rue Jean-Jaurès 60160 THIVERNY

Tél. : 455-41-28



Pour que vos fêtes de fin d'année soient réussies,
pensez à la crèmerie

Imprimerie **NATUREL**

TOUS TRAVAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Naissances - Mariages - Visite et Deuil

60160 MONTATAIRE

Tél. 425-06-66

BOUCHERIE NOUVELLE

DESHAYES René

24, rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.07.46

MAZOUT - CHARBONS

en tous genres

CUVES avec robinet ou pompe

D. LEMAIRE

53, rue des Ecoles

MONTATAIRE

Tél. 455.11.32



MARBRERIE - MONUMENTS FUNÉRAIRES

Tous travaux de cimetière - Marbres - Granits - Granité

EMILE FRONTIN

58 BIS, RUE VICTOR-HUGO - MONTATAIRE TELEPHONE : 455 13-56

Tous renseignements et devis sur demande